

REÇU LE 27 JUIN 2019

MAIRIE  
M. Jean-Claude GENIES  
Maire  
12 avenue du Château  
77410 GRESSY

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM19-060  
Service Aménagement du Territoire  
Affaire suivie par Elodie MAZIN  
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 21 juin 2019

Objet : PLU GRESSY

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gressy. Ce dernier nous a été transmis le 5 avril 2019 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

La CCI Seine-et-Marne souscrit au projet économique mis en œuvre dans le PLU arrêté mais suggère plusieurs évolutions permettant d'améliorer la cohérence globale des pièces du PLU et la prise en compte de toutes les activités économiques :

- Au diagnostic économique réalisé en page 49 du rapport de présentation, ajouter la présence de la ferme de Gressy qui propose des produits de la ferme à la vente et qui constitue un commerce à part entière.
- Au PADD, la CCI Seine-et-Marne recommande de retravailler les orientations relatives au développement économique en page 7 afin de :
  - o Afficher la volonté de pérenniser les activités économiques implantées au sud de la commune,
  - o Ajouter l'enjeu de préservation des activités agricoles et de leurs compléments (comme la vente de produits de la ferme).

Par ailleurs, la CCI Seine-et-Marne souscrit à la reconnaissance et la confortation des activités économiques implantées au sud de la commune en limite avec la commune de Claye-Souilly par la mise en place d'une zone UX et d'un règlement adapté.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes de modifications sollicitées dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format informatique adjoint d'un format papier pour les documents cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD